

12

chantiers pour 2016/2017



PME CONNECTÉES

Faire émerger une architecture universelle de réseau en fibre optique, permettant l'émergence d'un marché de masse de la fibre pour les PME.



FIBRE OPTIQUE

Inciter à l'investissement et à la migration vers la fibre optique, en particulier à travers la tarification de la paire de cuivre (dégroupeage).



NEUTRALITÉ DE L'INTERNET

Mettre en place un programme d'enquête et instaurer un recueil périodique et approfondi d'informations auprès des opérateurs.



CARTES DE COUVERTURE

Ouvrir et enrichir les données de couverture mobile pour mieux correspondre au ressenti des utilisateurs sur le terrain.



ESPACE DE SIGNALEMENT

Ouvrir une plateforme permettant aux consommateurs et entreprises de signaler les problèmes qu'ils rencontrent.



INTERNET DES OBJETS

S'assurer de la disponibilité des ressources rares (numérotation, adresses IP, codes réseaux, accès aux fréquences, etc.) pour accompagner l'émergence des réseaux de l'internet des objets et des territoires intelligents.



EXPÉRIMENTATION

Aménager au sein du cadre réglementaire un périmètre permettant l'expérimentation.



MOBILE

Promouvoir les partages d'infrastructures mobiles pertinents pour doper la couverture et les débits (zones rurales, métro, etc.).



CONFIANCE

Clarifier la doctrine quant à la nature des acteurs soumis à l'obligation de déclaration en tant qu'opérateurs (ex : e-mail, VPN).



INTELLIGENCE COLLECTIVE

Initier une démarche wiki, dans la dynamique des travaux du GRACO (Groupe d'échange entre l'Arcep, les collectivités territoriales et les opérateurs).



TERMINAUX OUVERTS

Analyser la capacité des utilisateurs à accéder et contribuer aux différents contenus et applications disponibles sur internet quel que soit leur terminal.



CROWDSOURCING

Nouer des partenariats et le cas échéant créer en propre des outils de crowdsourcing pour enrichir les données sur la qualité et la couverture des réseaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez le rapport final de la revue stratégique et les contributions à la consultation publique sur arcep.fr/larceppivote/

4

PILERS POUR GUIDER L'ACTION DE L'ARCEP

L'INVESTISSEMENT DANS LES INFRASTRUCTURES

DES TERRITOIRES CONNECTÉS

L'INTERNET OUVERT

UN PRISME PRO-INNOVATION

L'ARCEP AU CŒUR DE L'ACTION EUROPÉENNE

Les instances européennes sont l'épicentre de nombre d'actions de régulation, et les questions de territorialité posées par le numérique rendent encore plus nécessaires des réflexions unifiées au niveau européen. L'élection du président de l'Arcep à la présidence 2017 du BEREC implique des responsabilités importantes dès 2016 et jusqu'en 2018 en tant que vice-président. Trois dossiers majeurs sont d'ores et déjà au programme : la préparation de lignes directrices sur la neutralité de l'internet d'ici à l'été 2016, la formulation de propositions en matière de marché de gros de l'itinérance internationale (roaming), et la révision du cadre européen avec le nouveau « paquet télécom » (digital single market).

3

NOUVEAUX MODES D'INTERVENTION

BÂTIR UNE RÉGULATION *PAR LA DATA*

CO-CONSTRUIRE LA RÉGULATION

JOUER UN RÔLE D'EXPERT NEUTRE, DANS LE NUMÉRIQUE ET LE POSTAL

L'ARCEP, ARCHITECTE ET GARDIEN DES RÉSEAUX D'ÉCHANGES

Les réseaux d'échanges internet, télécom fixes, mobiles et postaux, constituent une « **infrastructure de libertés** ». Liberté d'expression et de communication, liberté d'accès au savoir et de partage, mais aussi liberté d'entreprise et d'innovation, enjeu clé pour la compétitivité du pays, la croissance et l'emploi. Parce que le plein exercice de ces libertés est essentiel dans une société ouverte, innovante et démocratique, les institutions nationales et européennes veillent à ce que les réseaux d'échanges se développent comme un « **bien commun** », quel que soit leur régime de propriété, c'est-à-dire qu'ils répondent à des exigences fortes en termes d'accessibilité, d'universalité, de performance, de neutralité, de confiance et de loyauté.

A cette fin, les institutions démocratiques ont jugé qu'une intervention étatique indépendante était nécessaire pour veiller à ce qu'aucune force, qu'elle soit économique ou politique, ne soit en situation de contrôler ou de brider la capacité d'échange des utilisateurs (consommateurs, entreprises, associations, etc.).

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est **l'architecte** et le **gardien** des réseaux d'échanges en France.

Architecte des réseaux, l'Arcep crée les conditions d'une organisation plurielle et décentralisée des réseaux. Elle garantit l'ouverture du marché à de nouveaux acteurs et à toutes les formes d'innovation, et veille à la compétitivité du secteur à travers une concurrence favorable à l'investissement. L'Arcep organise le cadre d'interopérabilité des réseaux, afin qu'ils apparaissent comme un seul aux yeux des utilisateurs malgré leur diversité, simples d'accès et non cloisonnés. Elle coordonne la bonne articulation public/privé dans le cadre de l'intervention des collectivités territoriales.

Gardien des réseaux, l'Arcep s'assure du respect des principes essentiels pour garantir la capacité d'échange des utilisateurs. Elle veille à la fourniture du service universel, et accompagne les pouvoirs publics pour étendre la connectivité sur l'ensemble du territoire. Elle assure la liberté de choix et la bonne information des utilisateurs, et protège contre les atteintes possibles à la neutralité de l'internet. L'Autorité lutte plus généralement contre toutes les formes de silos qui pourraient menacer la liberté d'échanger sur les réseaux, et s'intéresse à ce titre aux nouveaux intermédiaires que sont les grandes plateformes internet.

REVUE STRATÉGIQUE DE L'ARCEP CONCLUSIONS ET PRIORITÉS 2016/2017

19 janvier 2016

#LARCEPPIVOTE

Le cycle d'ouverture à la concurrence des télécoms s'achève : la concurrence est là, et l'enjeu n'est plus de l'installer mais de la faire vivre et de la préserver car c'est un actif essentiel pour le pays. Un nouveau cycle s'est ouvert : celui de la révolution numérique. En juin 2015, l'Arcep lançait sa revue stratégique pour identifier les nouveaux défis et réorienter ses priorités, dans le cadre des missions qui lui sont confiées par la loi française et le cadre réglementaire européen. Dans l'idée de « **pivoter** », il s'agit non seulement d'adapter la régulation, mais aussi de se demander comment le numérique peut aider le régulateur à mieux remplir ses missions, y compris pour le secteur postal, voire à transformer ses modes d'intervention dans une logique d'Etat-plateforme. Avec un objectif : **participer au succès de la transformation numérique du pays**.

Pour en faire une démarche ouverte, reposant sur l'échange et la collaboration, l'Arcep a mis à contribution ses agents dans le cadre d'ateliers de travail internes, mais aussi l'ensemble des acteurs concernés, par le biais d'entretiens et d'une consultation publique qui a permis de recueillir les avis de plus de 40 contributeurs. Les attentes de parlementaires ont été recueillies. Un colloque a été organisé en partenariat avec d'autres régulateurs ainsi qu'avec l'incubateur The Family, sur le thème « les barbares attaquent la régulation ».

